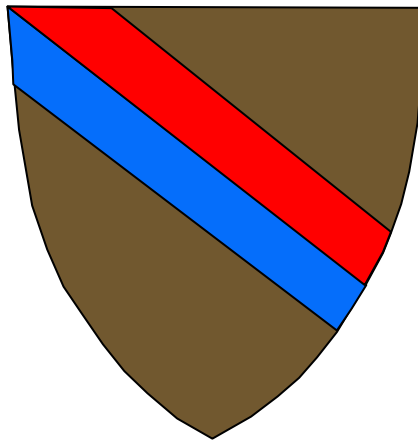


# **MAIRIE de GAILLARD**

***Cours de la République - B.P. 36 - 74240 GAILLARD***

***Téléphone : 04.50.39.76.30 - Fax : 04.50.39.71.80***



**R. A. A.**  
***RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS***

**ANNEE 2008**  
***Janvier à Mars***

# **SOMMAIRE**

\*

\*

\*

***Délibérations du Conseil municipal***

***Arrêtés municipaux***

***Décisions du Maire***

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°	Date	OBJET de la DELIBERATION	N° DE PAGE
08.1127	25/02/08	Aménagement du secteur du Pont-Noir, approbation du choix des entreprises, autorisation de signature des marchés	1
08.1128	25/02/08	Restructuration et extension de la mairie, approbation du choix des entreprises, autorisation de signature des marchés	1-2
08.1129	25/02/08	RD 19 – rue du Lieutenant Yvan Genot, convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le Conseil Général	2
08.1130	25/02/08	CESU, autorisation de signature du contrat d'affiliation au centre de remboursement	2
08.1131	25/02/08	Convention d'assistance administrative pour l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 74	3
08.1132	25/02/08	Création d'un poste Aux Affaires Générales	3
08.1133	25/02/08	Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), programmation 2008	3
08.1134	25/02/08	Convention Ville – SIGEM, participation au financement de l'équipe de médiation	3
08.1135	25/02/08	Projet théâtre, subvention exceptionnelle aux écoles élémentaires	3
08.1136	25/02/08	Classes culturelles extérieures au département, école du Châtelet, subvention exceptionnelle	3
08.1137	25/02/08	SIEL BLEU, renouvellement de la convention	4
08.1138	25/02/08	AGIRE 74, renouvellement de la l'adhésion à l'association pour l'insertion professionnelle et sociale	4
08.1139	25/02/08	Adhésion à certains organismes	4
08.1140	25/02/08	Marché de Noël, subvention exceptionnelle au GAC	4
08.1141	25/02/08	SIFOR, renouvellement de la convention	4
08.1142	25/02/08	Convention entre l'Etat (Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et la commune de Gaillard	4
08.1143	25/02/08	Convention entre l'Etat (Ministère de l'Education Nationale) et la commune organisant un accueil minimum les jours de grève dans les écoles	5
08.1144	25/02/08	Contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz	5
08.1145	25/02/08	Adhésion à Prioriterre	5
08.01	21/03/08	Détermination du nombre d'adjoints	5

# ARRETES MUNICIPAUX

N°	Date	OBJET de L'ARRETE MUNICIPAL	N° DE PAGE
2008 R 01	03/01/08	Réglementation de la circulation rue du Transval	6
2008 R 02	11/01/08	Débîts de boissons temporaires, Société d'Education Populaire de Gaillard	6
2008 R 03	11/01/08	Réglementation de la circulation et du stationnement, rue du Crest de Vaulx	6
2008 U 04	15/01/08	Opposition relative à une déclaration préalable, Monsieur RAETZO	6
2008 U 05	15/01/08	Accord permis de construire N° PC07413307A0018, Commune de Gaillard	7
2008 U 06	17/01/08	Accord permis de construire N° PC07413307A0022, SCI Les Jardins de l'Arve	7
2008 R 07	18/01/08	Occupation du Domaine Public Communal, entreprise CALLIGE	7
2008 R 08	24/01/08	Réglementation du stationnement, parking place Porte de France	7
2008 R 09	25/01/08	Réglementation de la circulation, rue d'Arve	7
2008 U 10	28/01/08	Accord permis de construire N° PC07413307A0017, SIGEM	7
2008 R 11	04/02/08	Réglementation de la circulation, rue du Martinet	8
2008 R 12	05/02/08	Débîts de boissons temporaires, Comité des Fêtes	8
2008 R 13	07/02/08	Réglementation de la circulation, rue de Vernaz	8
2008 R 14	07/02/08	Réglementation de la circulation, rue d'Arve	8
2008 R 15	07/02/08	Réglementation du stationnement parking Espace Louis Simon	9
2008 R 16	08/02/08	Réglementation de la circulation et du stationnement, rue Robert Desbiolles	9
2008 R 17	11/02/08	Réglementation du stationnement face au gymnase de l'Espace Louis Simon	9
2008 U 18	14/02/08	Prorogation de permis de construire N° PC07413304A0014, SIGEM	9
2008 U 19	15/02/08	Prorogation de permis de démolir N° PC07413304A0003, SIGEM	9
2008 U 20	15/02/08	Accord permis de construire N° PC07413307A0027, M. SCALBERT	10
2008 R 21	20/02/08	Réglementation de la circulation, rue du Transval	10
2008 U 22	21/02/08	Accord permis de construire N° PC07413307A0024, Mme et M. STADELMANN	10
2008 R 23	25/02/08	Réglementation de la circulation, rue de la Libération	10
2008 R 24	25/02/08	Réglementation de la circulation et du stationnement, rue de Genève	10
2008 R 25	06/03/08	Réglementation de la circulation, rue du Lieutenant Yvan Genot	10
2008 R 26	06/03/08	Réglementation du stationnement, rue de Moëllesulaz	11
2008 R 27	07/03/08	Réglementation de la circulation, rue de Vernaz	11
2008 R 28	07/03/08	Réglementation de la circulation, rue des Jardins	11
2008 R 29	11/03/08	Débîts de boissons temporaires, Gaillard Echecs	11
2008 U 30	13/03/08	Accord permis de construire N° PC07413307A0028, les Garderisettes	11
2008 R 31	13/03/08	Débîts de boissons temporaires, AIPE du Châtelet	12
2008 R 32	20/03/08	Réglementation du stationnement sur le domaine public pour les détenteurs de cartes GIC-GIC	12
2008 R 33	20/03/08	Réglementation du stationnement sur le Mail rue de la Libération	12
2008 U 34	28/03/08	Accord permis de construire N° PC07413307A0026, SIGEM	12
2008 R 35	31/03/08	Réglementation de la circulation, rue de Vernaz	12

# DECISIONS DU MAIRE

## Prises par délégation du Conseil Municipal

N°	Date	OBJET de LA DECISION MUNICIPALE	N° DE PAGE
01	04/01/08	Régie d'avances de Gaillard Loisirs, secteur enfants, modification de la régie d'avances	13
02	04/01/08	Régie d'avances de Gaillard Loisirs, secteur enfants, création d'une sous-régie d'avances	13
03	04/01/08	Non préemption terrain, 142-144 rue de Genève, SED Haute-Savoie	13
04	04/01/08	Non préemption maison, 1 allée des Lys, PHAM Thien Nien	13
05	07/01/08	Signature d'un bail de location d'un logement à usage d'habitation avec M. CORANI	14
06	08/01/08	Non préemption parcelle de terre, Vernaz d'en Haut, SARL ATHOS	14
07	09/01/08	Tarif de la billetterie pour le spectacle de Didier GUSTIN le 26 février 2008	14
08	14/01/08	Signature d'un contrat de location d'un local à usage de garage avec M. THUILLIER	14
09	14/01/08	Signature d'un contrat de location d'un local à usage de garage avec M. BARBIZET	15
10	15/01/08	Tarifs du séjour à Thônes (74), du 16 au 23 février 2008	15
11	16/01/08	Signature d'un contrat de location d'un local à titre de résidence avec la SIGEM	15
12	25/01/08	Mise en sécurité d'un bâtiment situé 12, rue de Vallard, choix de l'entreprise	15
13	28/01/08	Acquisition de fournitures de bureau pour les services municipaux, signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA n° 07-064, 4 lots)	16
14	29/01/08	Tarifs du séjour hiver à Abondance, secteur jeunes, du 16 au 23 février 2008	16
15	29/01/08	Jeunes Sapeurs Pompiers de Gaillard : prêt de véhicule, 2 février 2008	16
16	06/02/08	Avenant à la décision 2007.209 : déménagement mobilier, matériel et fournitures (transfert provisoire des locaux Mairie), GARANTIE DEMECO (Assurance)	16
17	07/02/08	Mises aux normes de la peinture de sol de l'atelier mécanique, choix de l'entreprise	17
18	08/02/08	Signature d'un contrat de location d'un local à usage de dépôt avec M. PACCARD	17
19	21/02/08	Non préemption studio, 21 rue du lieutenant Genot, Consorts CALIGARA	17
20	21/02/08	Non préemption studio, 21 rue du lieutenant Genot, Monsieur BING Pascal	17
21	21/02/08	Non préemption parcelle, 54 rue de Vernaz, Consorts TROPEL	18
22	21/02/08	Non préemption studio, 1 allée de la Bédière, Madame MASNOU Viviane	18
23	21/02/08	Signature d'un contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation à titre précaire et révocable avec Madame LUCAS Caroline	18
24	22/02/08	Signature d'un contrat de location d'un local à titre de résidence avec la SIGEM	18
25	28/02/08	Tarifs de la billetterie pour le spectacle des Tréteaux de France « George Dandin » de Molière du mardi 29 avril 2008 à l'Espace Louis Simon	19
26	04/03/08	Non préemption maison, 5 rue de Souville, Consorts BEAULIEU	19
27	07/03/08	Avenant n° 1 à la décision 07.211, travaux de génie civil (construction d'un réseau pour fibre optique 2 <sup>ème</sup> tranche)	19
28	14/03/08	Vérification de conformité des jeux d'enfants, choix d'un bureau de contrôle	19
29	14/03/08	Vérification de conformité des équipements sportifs, choix d'un bureau de contrôle	20
30	17/03/08	Tarifs du séjour secteur jeunes à Samoëns, du 12 au 15 avril 2008	20
31	17/03/08	Tarifs du séjour secteur jeunes à Samoëns, du 16 au 19 avril 2008	20

32	17/03/08	Tarifs du séjour secteur enfants à Samoëns, du 21 au 25 avril 2008	20
33	17/03/08	Tarifs du séjour secteur enfants à Reyvroz (74) du 14 au 18 avril 2008	20
34	19/03/08	Estimation du patrimoine communal, choix d'un bureau d'expertises	21
35	28/03/08	Non préemption maison, 12 rue Maryse Bastié, Consorts GUERRAZ	21

## DELIBERATIONS

### ➤ 2008.1127 du 21 février 2008

**Aménagement du secteur du Pont-Noir, approbation du choix des entreprises, autorisation de signature des marchés**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le choix des deux entreprises retenues par les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour les lots spécifiques de travaux.

- **AUTORISE** Madame le Maire à souscrire les deux marchés de travaux à intervenir et correspondant aux lots ci-après désignés :

**Lot n° 1 – Terrassements/Voirie/Enrobés**

Le Groupement d'entreprises SATP/COLAS dont le mandataire est la société SATP,

Sise à GAILLARD (74240) – ZA La Bachère

Pour un montant de : 667.805,85 € HT, soit : 798.695,80 € TTC

**Lot n° 2 – Equipement d'éclairage public**

L'Entreprise GRANCHAMP Frères SARL,

Sise à VULBENS (74520) – ZA Les Chavannoux

Pour un montant de : 32.619,20 € HT, soit : 39.012,56 € TTC

...

### ➤ 2008.1128 du 21 février 2008

**Restructuration et extension de la mairie, approbation du choix des entreprises, autorisation de signature des marchés**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le choix des dix huit entreprises retenues par les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour les lots spécifiques de travaux,

- **AUTORISE** Madame le Maire à souscrire les 18 marchés de travaux à intervenir et correspondant aux lots ci-après désignés :

**Lot n° 1 – Démolition, terrassements, VRD, Enrobés**

- Le groupement d'entreprises BARBAZ/SATP, sis à VILLE LA GRAND (74100) – 21, rue de deux Montagnes au Québec, pour un montant de 460 000.00 € HT, soit 550 160.00 € TTC

**Lot n° 2 – Démolition, gros œuvre, revêtement pierre**

- L'entreprise MONTESSUIT, sise à GAILLARD (74240) – 15, rue René Cassin, pour un montant de 1 163 500 € HT, soit 1 391 546.00 € TTC

**Lot n° 3 – Ossature, charpente, couverture, zinguerie, vêtue**

- L'entreprise TOSCO, sise à ALLONZIER LA CAILLE (74350) – route Néplier, pour un montant de 292 642.14 € HT, soit 350 000.00 € TTC

**Lot n° 4 – Etanchéité**

- L'entreprise FANTOLA GASSER, sise à ANNEMASSE (74100) – 6, rue de l'Industrie, pour un montant de 99 649.10 € HT, soit 119 180.32 € TTC

**Lot n° 7 – Isolation en ouate de cellulose**

- L'entreprise JACQUE & Cie, sise à SAINT GEORGES EN COUZAN (42990), Le Bourg, pour un montant de 50 000.00 € HT, soit 59 800.00 € TTC

**Lot n° 8 – Serrurerie**

- L'entreprise COUDURIER, sise à MIEUSSY (74440) – Zone Artisanale, pour un montant de 199 530.48 € HT, soit 238 638.45 € TTC

**Lot n° 9 – Cloisons Plafonds**

- L'entreprise PONCET CONFORT DECO, sise à IZERNORE (01580), pour un montant de 144 172.76 € HT, soit 172 430.62 € TTC

**Lot n° 11 – Chape, carrelage, faïences**

- L'entreprise ROSSI, sise à LA ROCHE SUR FORON (74800) – Lavillat – 9, chemin des Champs Plats, pour un montant de 104 431.77 € HT, soit 124 900.40 € TTC

**Lot n° 12 – Sols souples**

- L'entreprise LAPORTE, sise à BONNEVILLE (74130) – 111, quai des Aravis, pour un montant de 37 821.70 € HT, soit 45 234.75 € TTC

**Lot n° 13 – Faux plafonds**

- L'entreprise SUPER POSE, sise à SILLINGY (74330) – 82, imp. de l'Oratoire, pour un montant de 48 065.44 € HT, soit 57 486.27 € TTC

**Lot n° 14 – Peinture intérieure**

- L'entreprise PONCET CONFORT DECOR, sise à IZERNORE (01580) – Zone Artisanale, pour un montant total avec l'option n° 2 de 4 804.36 € HT retenue, de 73 417.15 € HT, soit 87 806.91 € TTC

**Lot n° 16 – Ascenseur**

- L'entreprise KONE, sise à LE BOURGET DU LAC (73370) – Savoie Technolac, pour un montant de 27 700.00 € HT, soit 33 129.20 € TTC

**Lot n° 17 – Electricité, courants forts**

- L'entreprise GRANDCHAMP, sise à VULBENS (74520) – 141, ch. des Grands Chavannoux, pour un montant total, avec les options 1 de + 326.00 € HT et 2 de – 2 831.70 € HT retenues, de 340 377.60 € HT, soit 407 091.61 € TTC

**Lot n° 18 – Courants faibles**

- L'entreprise GRANDCHAMP, sise à VULBENS (74520) – 141, chemin des Grands Chavannoux, pour un montant de 71 289.95 € HT, soit 85 262.78 € TTC

**Lot n° 19 – Chauffage, ventilation**

- L'entreprise VENTIMECA, sise à SCIEZ (74140) – 30, chemin de l'Aulieu – BONNATRAIT, pour un montant de 420 000.00 € HT, soit 502 320.00 € TTC

**Lot n° 20 – Sanitaires**

- L'entreprise BERNARDI, sise à SEYNOD (74600) – 153, chemin des Prés Bouvaux, pour un montant total avec l'option n° 1 de 4 908.00 € HT retenue, de 112 011.60 € HT, soit 133 965.87 € TTC

**Lot n° 21 – Signalétique**

- L'entreprise MANILUX, sise à LAURIS (84360) – 45, avenue Joseph Garnier, pour un montant de 10 248.60 € HT, soit 12 257.33 € TTC

**Lot n° 22 – Espaces Verts**

- L'entreprise NATUR DECOR, sise à SAINT JEOIRE (74490) – ZA Copponaz, pour un montant de 28 036.54 € HT, soit 33 531.70 € TTC.

...

---

➤ **2008.1129 du 21 février 2008**

**RD 19 – rue du Lieutenant Yvan Genot, convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le Conseil Général**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**INVITE** Madame le Maire à signer une convention, jointe à la délibération, avec le Conseil Général pour la prise en charge par la Commune de GAILLARD de 50 % des travaux de type rase campagne et 100 % des travaux de type urbain dans l'aménagement du carrefour entre la RD 19 et la Rue Yvan Genot, soit une somme estimée à 245.199,59 €. En ce qui concerne les frais de maîtrise d'œuvre, ils seront répartis au prorata du montant hors taxes des travaux incombant à chaque collectivité territoriale.

...

---

➤ **2008.1130 du 21 février 2008**

**CESU, autorisation de signature du contrat d'affiliation au centre de remboursement**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer le dossier d'affiliation au Centre de Remboursement du CESU, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

...

➤ **2008.1131 du 21 février 2008**

**Convention d'assistance administrative pour l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 74**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**ADOPTE** les propositions mentionnées,

**AUTORISE** Madame le Maire, en conséquence, à signer la convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

...

---

➤ **2008.1132 du 21 février 2008**

**Création d'un poste Aux Affaires Générales**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

Par 14 voix pour et 2 voix contre (Mmes PIERRE et CRETALLAZ)

**DECIDE** de créer un poste au service Affaires Générales.

...

---

➤ **2008.1133 du 21 février 2008**

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), programmation 2008**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

Par 14 voix pour et 2 abstentions (Mmes PIERRE et CRETALLAZ)

**APPROUVE** la programmation 2008

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Agence de Cohésion Sociale et d'Égalité des Chances, de la CAF et de tout autre partenaire financier, les subventions envisageables

...

---

➤ **2008.1134 du 21 février 2008**

**Convention Ville – SIGEM, participation au financement de l'équipe de médiation**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention, jointe à la présente délibération, avec la SIGEM concernant la participation au financement de l'équipe de médiation et tout document y afférent.

...

---

➤ **2008.1135 du 21 février 2008**

**Projet théâtre, subvention exceptionnelle aux écoles élémentaires**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 1 200 €, dans le cadre de ce projet théâtral, aux écoles élémentaires des Voirons, du Salève et du Châtelet.

...

---

➤ **2008.1136 du 21 février 2008**

**Classes culturelles extérieures au département, école du Châtelet, subvention exceptionnelle**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 590 € à l'école du Châtelet dans le cadre des classes culturelles extérieures au département.

...

➤ **2008.1137 du 21 février 2008**  
**SIEL BLEU, renouvellement de la convention**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**DECIDE** de renouveler la convention, jointe à la présente délibération, avec l'association SIEL BLEU dans le cadre de la mise à disposition de la salle polyvalente située 3 impasse des Hutins pour des activités de gymnastique en direction des retraités.

---

➤ **2008.1138 du 21 février 2008**  
**AGIRE 74, renouvellement de la l'adhésion à l'association pour l'insertion professionnelle et sociale**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
Par 14 voix pour et 2 voix contre (Mmes PIERRE et CRETALLAZ)

**DECIDE** de renouveler la convention d'adhésion et de partenariat avec l'Association AGIRE 74, jointe à la présente délibération.

---

➤ **2008.1139 du 21 février 2008**  
**Adhésion à certains organismes**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

**DECIDE** d'adhérer pour l'année 2008

- à la Tribune des Petites Villes pour un montant de cotisation de 818,79 € par 14 voix pour et 2 voix contre (Mmes PIERRE et CRETALLAZ).
- à l'Association des maires, adjoints et conseillers généraux de Haute-Savoie pour un montant de cotisation de 3 204,16 € à l'unanimité.

---

➤ **2008.1140 du 21 février 2008**  
**Marché de Noël, subvention exceptionnelle au GAC**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 128,19 € au GAC (Gaillard Artisans Commerçants) pour la prise en charge de l'accordéoniste.

---

➤ **2008.1141 du 21 février 2008**  
**SIFOR, renouvellement de la convention**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**DECIDE** de renouveler la convention, jointe à la présente délibération, avec le SIFOR pour la mise à disposition de locaux, la fourniture de timbrage du courrier et d'un photocopieur en contrepartie d'une participation financière forfaitaire annuelle.

---

➤ **2008.1142 du 21 février 2008**  
**Convention entre l'Etat (Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et la commune de Gaillard**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
Par 14 voix pour et 2 abstentions (Mmes PIERRE et CRETALLAZ)

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre l'Etat (Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et la commune dans le cadre du Jardin d'Insertion.

...

➤ **2008.1143 du 21 février 2008**

**Convention entre l'Etat (Ministère de l'Education Nationale) et la commune organisant un accueil minimum les jours de grève dans les écoles**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre l'Etat (Ministère de l'Education Nationale) et la commune dans le cadre d'un accueil minimum les jours de grève dans les écoles.

...

---

➤ **2008.1144 du 21 février 2008**

**Contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**ACCEPTTE** le projet de convention de concession fixant les droits et obligations de chaque partie ainsi que le cahier des charges en annexe où sont indiquées les modalités techniques.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de concession à passer entre la Ville de GAILLARD et GAZ DE FRANCE pour la distribution publique de gaz sur tout le périmètre de la Commune de GAILLARD.

...

---

➤ **2008.1145 du 21 février 2008**

**Adhésion à Prioriterre**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité

**DECIDE** de renouveler l'adhésion à Prioriterre s'élevant à 302 €.

...

---

➤ **2008.01 du 21 mars 2008**

**Détermination du nombre d'adjoints**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

Par 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes et MM. ANTOINE, GAVARD-RIGAT, GOY, VEYRAT et COPADO)

**DECIDE** de fixer à huit le nombre d'adjoints au Maire.

...

## ARRETES MUNICIPAUX

### ➤ 2008. R.01 du 3 janvier 2008

#### Réglementation de la circulation rue du Transval

CONSIDERANT que des travaux pour la **réparation des grilles eaux pluviales** sont entrepris **rue du Transval** par l'**entreprise S.A.T.P.** située Z.A. la Bachère à GAILLARD (74240) et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

#### ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue du Transval dans la partie comprise entre la rue de l'Industrie et le chemin de la Bachère, **du 14 janvier 2008 au 15 février 2008 inclus.**

...

### ➤ 2008. R.02 du 11 janvier 2008

#### Débîts de boissons temporaires, Société d'Education Populaire de Gaillard

VU la demande de la Société d'Éducation Populaire de Gaillard en date du 11 janvier 2008,

#### ARRETE

ARTICLE 1 : La Société d'Éducation Populaire de Gaillard est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire par dérogation à l'article L 3335.4 du Code de la Santé Publique dans les conditions suivantes :

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Lieu</i>	<i>Date et Horaire</i>	Groupe de Boissons
SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION POPULAIRE DE GAILLARD	SALLE STELLA	03/02/2008 de 12h à 18h 18/05/2008 de 09h à 20h	II

...

### ➤ 2008. R.03 du 11 janvier 2008

#### Réglementation de la circulation et du stationnement, rue du Crest de Vaulx

CONSIDERANT que des travaux de **V.R.D.** sont entrepris **rue du Crest de Vaulx** par l'entreprise **S.A.T.P.** située ZA La Bachère 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

#### ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation est interdite sauf aux riverains,

ARTICLE 4 : Une déviation sera installée par les rues du Martinet et de Vernaz,

ARTICLE 5 : Ces dispositions sont applicables **du 14 janvier au 30 mai 2008 inclus.**

...

### ➤ 2008. U.04 du 15 janvier 2008

#### Opposition relative à une déclaration préalable, Monsieur RAETZO

VU la déclaration de travaux de Monsieur RAETZO Marc-André pour la création d'une véranda sur un terrain sis 2 impasse des Bergeronnettes et le projet qui l'accompagne,

#### ARRETE

Il est fait opposition à la déclaration préalable n° 7413307A0056 pour non respect de l'article NACi 14 du Plan d'Occupation des Sols (POS).

...

➤ **2008. U.05 du 15 janvier 2008**

**Accord permis de construire N° PC07413307A0018, Commune de Gaillard**

VU la demande de permis de construire pour l'extension et la restructuration de la mairie de Gaillard sur un terrain sis place de la Liberté, et le projet qui l'accompagne,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à la **COMMUNE DE GAILLARD**

...

---

➤ **2008. U.06 du 17 janvier 2008**

**Accord permis de construire N° PC07413307A0022, SCI Les Jardins de l'Arve**

VU la demande de permis de construire pour la construction de 12 villas jumelles sur un terrain sis rue des Jardins et le projet qui l'accompagne,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à la **SCI LES JARDINS DE L'ARVE**

...

---

➤ **2008. R.07 du 18 janvier 2008**

**Occupation du Domaine Public Communal, entreprise CALLIGE**

CONSIDERANT que des travaux d'Elagage sont entrepris **rue du Châtelet** par l'entreprise **CALLIGE et Fils Paysagistes** située 1275, route Pont Notre Dame 74380 ARTHAZ.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : L'entreprise CALLIGE est autorisée à stationner un camion nacelle sur le trottoir au droit de l'immeuble l'Aquilon rue du Châtelet, **le mercredi 23 janvier 2008 de 7H00 à 19H00.**

...

---

➤ **2008. R.08 du 24 janvier 2008**

**Réglementation du stationnement, parking place Porte de France**

CONSIDERANT que la société **TP2A** et le **Service Emploi de la Ville de Gaillard** organisent une journée d'information et qu'il convient de réglementer le stationnement sur le parking Porte de France pour permettre le stationnement du « Bus pour l'emploi ».

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur la partie sud du parking place « Porte de France », **le 13 février 2008 de 7H00 à 19H00.**

...

---

➤ **2008. R.09 du 25 janvier 2008**

**Réglementation de la circulation, rue d'Arve**

CONSIDERANT que des travaux de **branchement électrique** sont entrepris **rue d'Arve Immeuble NASCITA** par l'entreprise **INEO** située Z.A.C. de Marclaz – 74200 THONON LES BAINS et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite rue d'Arve dans le sens Gaillard - Annemasse, **du 30 janvier au 1<sup>er</sup> février 2008 inclus.**

...

---

➤ **2008. U.10 du 28 janvier 2008**

**Accord permis de construire N° PC07413307A0017, SIGEM**

VU la demande de permis de construire pour la construction d'un immeuble « Le Sarde » sur un terrain sis 142-144 rue de Genève et le projet qui l'accompagne,

## ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à la **SIGEM**

...

### ➤ 2008. R.11 du 4 février 2008

#### Réglementation de la circulation, rue du Martinet

CONSIDERANT que des travaux de **construction d'un réseau pour fibre optique** sont entrepris **rue du Martinet** par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

## ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue du Martinet, **du 11 février au 11 avril 2008 inclus.**

...

### 2008. R.12 du 5 février 2008

#### Débîts de boissons temporaires, Comité des Fêtes

**VU** la demande du Comité des Fêtes de Gaillard en date du 12 janvier 2008,

## ARRETE

ARTICLE 1 : Le Comité des Fêtes de Gaillard est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire par dérogation à l'article L 3335.4 du Code de la Santé Publique dans les conditions suivantes :

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Lieu</i>	<i>Date et Horaire</i>	Groupe de Boissons
COMITE DES FETES DE GAILLARD	ESPACE LOUIS SIMON	09/02/2008 de 20h à 02h	II
		31/12/2008 de 19h à 05h	
COMITE DES FETES DE GAILLARD	BOULODROME	21/06/2008 de 19h à 01h	II
		13/07/2008 de 19h à 01h	

...

### ➤ 2008. R.13 du 7 février 2008

#### Réglementation de la circulation, rue de Vernaz

CONSIDERANT que des travaux de **branchement électrique** sont entrepris **rue de Vernaz** par l'entreprise **INEO** située Z.A.C. de Marclaz – 74200 THONON LES BAINS et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

## ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de Vernaz dans la partie comprise entre la rue du Martinet et le n°10 de la rue de Vernaz, **du 11 au 22 février 2008 inclus.**

...

### ➤ 2008. R.14 du 7 février 2008

#### Réglementation de la circulation, rue d'Arve

CONSIDERANT que des travaux de **branchement électrique** sont entrepris **38, rue d'Arve** par l'entreprise **INEO** située Z.A.C. de Marclaz – 74200 THONON LES BAINS et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

## ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des piétons sera interdite au droit du chantier 38, rue d'Arve, **les 12 et 13 février 2008,**

...

➤ **2008. R.15 du 7 février 2008**

**Réglementation du stationnement parking Espace Louis Simon**

CONSIDERANT que des travaux de **terrassement** sont entrepris **Parking Nord de l'Espace Louis Simon** par l'entreprise **SADET MENAIS** située 5 bis, rue du Vernand – 74100 ANNEMASSE et qu'il convient de réglementer le stationnement sur ce parking,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking nord de l'Espace Louis Simon, **du 18 février au 18 avril 2008 inclus**,

...

➤ **2008. R.16 du 8 février 2008**

**Réglementation de la circulation et du stationnement, rue Robert Desbiolles**

CONSIDERANT que des travaux de **modification et extension du réseau assainissement** sont entrepris **rue Robert Desbiolles** par l'entreprise **S.A.R.L. CLAPASSON et fils** située Z.I. les Bracots – 74890 BONS EN CHABLAIS et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite sauf aux riverains rue Robert Desbiolles, **du 18 février au 07 mars 2008 inclus**.

...

➤ **2008. R.17 du 11 février 2008**

**Réglementation du stationnement face au gymnase de l'Espace Louis Simon**

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la durée du stationnement des véhicules aux abords de l'Espace Louis Simon,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Cinq places de stationnement sont réservées aux arrêts minutes pour les visiteurs des services techniques municipaux installés provisoirement sur ce site.

...

➤ **2008. U.18 du 14 février 2008**

**Prorogation de permis de construire N° PC07413304A0014, SIGEM**

VU la demande de prorogation établie par le demandeur le 12/02/2008,  
CONSIDERANT que le projet pour la construction de trois bâtiments de 23 logements sur un terrain sis 19 rue de la Libération faisant l'objet du permis de construire n° 7413304A0014 du 14/04/2006 est compatible avec les prescriptions d'urbanismes et les servitudes administratives applicables sur le territoire communal.

**ARRETE**

Le présent permis de construire n° 7413304A0014 **EST PROROGÉ** d'une année.

...

➤ **2008. U.19 du 15 février 2008**

**Prorogation de permis de démolir N° PC07413304A0003, SIGEM**

CONSIDERANT que le projet faisant l'objet du permis de démolir n° 7413304A0003 du 14/04/2006 pour la démolition d'une maison sur un terrain sis 19, rue de la Libération, est compatible avec les prescriptions d'urbanismes et les servitudes administratives applicables sur le territoire communal,

**ARRETE**

Le présent permis de démolir n° 7413304A0003 **EST PROROGÉ** d'une année.

...

➤ **2008. U.20 du 15 février 2008**

**Accord permis de construire N° PC07413307A0027, M. SCALBERT**

VU la demande de permis de construire pour la construction d'une villa sur un terrain sis rue de l'Espérance, et le projet qui l'accompagne,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur SCALBERT Eric**

...

➤ **2008. R.21 du 20 février 2008**

**Réglementation de la circulation, rue du Transval**

CONSIDERANT que des travaux pour la réparation des grilles eaux pluviales sont entrepris rue du Transval par l'entreprise S.A.T.P. située Z.A. La Bachère à GAILLARD (74240) et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue du Transval dans la partie comprise entre la rue de l'Industrie et le chemin de la Bachère, **du 21 février 2008 au 21 Mars 2008 inclus.**

...

➤ **2008. U.22 du 21 février 2008**

**Accord permis de construire N° PC07413307A0024, Mme et M. STADELMANN**

VU la demande de permis de construire pour la construction d'une maison sur un terrain sis rue de l'Industrie, et le projet qui l'accompagne,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Madame et Monsieur STADELMANN David**

...

➤ **2008. R.23 du 25 février 2008**

**Réglementation de la circulation, rue de la Libération**

CONSIDERANT que des travaux de **construction d'un réseau pour fibre optique** sont entrepris **rue de la Libération** par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. La Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de la Libération dans la partie comprise entre la rue du 18 Août et la rue Paul Valéry, **du 03 au 14 mars 2008 inclus.**

...

➤ **2008. R.24 du 25 février 2008**

**Réglementation de la circulation et du stationnement, rue de Genève**

CONSIDERANT que des travaux de **branchement A.E.P.** sont entrepris **rue de Genève** par l'entreprise **SASSI B.T.P.** située 35, Avenue de l'Arcalod B.P. 105 – 74152 RUMILLY et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée et le stationnement sera interdit des deux côtés de la rue de Genève dans la partie comprise entre la rue Robert Desbiolles et la rue des Bellosses, **du 03 au 14 mars 2008 inclus.**

...

➤ **2008. R.25 du 6 mars 2008**

**Réglementation de la circulation, rue du Lieutenant Yvan Genot**

CONSIDERANT que des travaux de **réfection de tranchée** sont entrepris **rue du Lieutenant Yvan Genot** par l'entreprise **COLAS Rhône-Alpes** située Le Pas de l'Echelle 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera alternée rue du Lieutenant Yvan Genot, **du 12 au 21 mars 2008 inclus**.

...

➤ **2008. R.26 du 6 mars 2008**

**Réglementation du stationnement, rue de Moëllesulaz**

CONSIDERANT que des travaux de **construction d'un massif pour candélabre et aiguillage de réseaux** sont entrepris **rue de Moëllesulaz** par l'entreprise **Guy CHATEL** située 466, route des Contamines 74130 AYZE et qu'il convient de réglementer le stationnement sur cette voie.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit rue de Moëllesulaz **devant le n° 24, face au n° 17 et devant le n° 36, du 17 au 21 mars 2008 inclus**.

...

➤ **2008. R.27 du 7 mars 2008**

**Réglementation de la circulation, rue de Vernaz**

CONSIDERANT que des travaux d'**aiguillage de réseau** sont entrepris **rue de Vernaz** par l'entreprise **Guy CHATEL** située 466, route des Contamines 74130 AYZE et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera alternée rue de Vernaz dans la partie comprise entre la rue du Jura et la rue du Martinet, **du 18 au 21 mars 2008 inclus**.

...

➤ **2008. R.28 du 7 mars 2008**

**Réglementation de la circulation, rue des Jardins**

CONSIDERANT que des travaux de **réfection de tranchée** sont entrepris **rue des Jardins** par l'entreprise **GERLAND SAVOIE LEMAN** située R.N. 203 Amancy 74800 LA ROCHE SUR FORON et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera alternée rue des Jardins dans la partie comprise entre la rue de l'Industrie et le n°16, **du 13 au 21 mars 2008 inclus**.

...

➤ **2008. R.29 du 11 mars 2008**

**Débîts de boissons temporaires, Gaillard Echecs**

**VU** la demande de l'Association du Club d'Echecs de Gaillard en date du 25 Février 2008,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le Club d'Echecs de Gaillard est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire par dérogation à l'article L 3335.4 du Code de la Santé Publique dans les conditions suivantes :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date et Horaire</b>	Groupe de Boissons
CLUB D'ECHECS DE GAILLARD	ESPACE LOUIS SIMON (Atrium)	27 Avril 2008	II

...

➤ **2008. U.30 du 13 mars 2008**

**Accord permis de construire N° PC07413307A0028, « Les Garderisettes »**

**VU** la demande de permis de construire pour la transformation d'un bâtiment d'activité en crèche au rez-de-chaussée et de logements à l'étage, sur un terrain sis 16B rue des Jardins et le projet qui l'accompagne,

## ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur FIORE Frédéric** représentant « **les GARDERISSETTES** »

...

### ➤ 2008. R.31 du 13 mars 2008

#### Débîts de boissons temporaires, AIPE du Châtelet

VU la demande de l'Association Indépendante des Parents d'Élèves de l'École du Châtelet en date du 09 Mars 2008,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : L'Association indépendante des Parents d'Élèves du Châtelet est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire par dérogation à l'article L 3335.4 du Code de la Santé Publique dans les conditions suivantes :

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Lieu</i>	<i>Date et Horaire</i>	Groupe de Boissons
L'A.I.P.E. de L'École du Châtelet	Ecole du Châtelet	11 Avril 2008	II

...

### ➤ 2008. R.32 du 20 mars 2008

#### Réglementation du stationnement sur le domaine public pour les détenteurs de cartes GIG-GIC

CONSIDERANT qu'il convient de réserver des places de stationnement sur le domaine public pour les détenteurs de cartes GIG-GIC.

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Des places de stationnement seront réservées sur l'ensemble du territoire de la commune de Gaillard aux détenteurs de cartes GIG-GIC.

...

### ➤ 2008. R.33 du 20 mars 2008

#### Réglementation du stationnement sur le Mail rue de la Libération

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la durée du stationnement des véhicules sur le Mail sis rue de la Libération.

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Les places de stationnement sises sur le Mail rue de la Libération sont réservées aux arrêts minutes.

...

### ➤ 2008. U.34 du 28 mars 2008

#### Accord permis de construire N° PC07413307A0026, SIGEM

VU la demande de permis de construire pour la construction de quatre villas jumelées sur un terrain sis « Vignes du Châtelet » - rue des Rainettes, et le projet qui l'accompagne,

## ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à la **SIGEM**

...

### ➤ 2008. R.35 du 31 mars 2008

#### Réglementation de la circulation, rue de Vernaz

CONSIDERANT que des travaux de **mise en place de fibre optique** sont entrepris **rue du Martinet/rue de Vernaz/rue du Jura/rue de la Libération et rue de Moëllesulaz** par l'entreprise **Guy CHATEL** située 466, route des Contamines 74130 AYZE et qu'il convient de réglementer la circulation sur ces voies.

## ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de Vernaz dans la partie comprise entre la rue du Jura et la rue du Martinet, **les 03 et 04 avril 2008**,

...

### DECISIONS du MAIRE

➤ **08.01 du 4 janvier 2008**

**Régie d'avances de Gaillard Loisirs, secteur enfants, modification de la régie d'avances**

**CONSIDERANT** la nécessité de créer une sous-régie pour faire face aux dépenses nécessaires lors des séjours à l'extérieur,

**VU** l'avis conforme du comptable public en date du 11 janvier 2008,

Le Maire décide

**ARTICLE 1** : Le principe de création d'une sous-régie d'avances de la régie d'avances de Gaillard Loisirs secteur enfants est accepté.

...

➤ **08.02 du 4 janvier 2008**

**Régie d'avances de Gaillard Loisirs, secteur enfants, création d'une sous- régie d'avances**

**CONSIDERANT** la nécessité de créer une sous-régie pour faire face aux dépenses nécessaires lors des séjours à l'extérieur de Gaillard Loisirs secteur enfants,

**VU** l'avis conforme du comptable public en date du 11 janvier 2008,

Le Maire décide

**ARTICLE 1** : La situation géographique des séjours à l'extérieur ne permettant pas l'intégration immédiate des dépenses dans la comptabilité du régisseur, il est créé une sous-régie de la régie d'avances de Gaillard Loisirs secteur enfants.

...

➤ **08.03 du 4 janvier 2008**

**Non préemption terrain, 142-144 rue de Genève, SED Haute-Savoie**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 14/12/2007 présentée par l'étude de Maîtres ANDRIER , BARRALIER, et MOYNE-PICARD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de la Société d'Equipement du Département de la Haute-Savoie mentionnant le prix de vente de 250 448.38 €,

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Un terrain à bâtir d'une superficie de 1056 m<sup>2</sup> situé 142 – 144 rue de Genève à GAILLARD pour un prix total de DEUX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENT QUARANTE HUIT EUROS ET TRENTE HUIT CENTIMES (250 448.38 €)

...

➤ **08.04 du 4 janvier 2008**

**Non préemption maison, 1 allée des Lys, PHAM Thien Nien**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 08/12/2006 présentée par l'étude de Maître Hervé PAILLET située à Gaillard - Haute-Savoie - pour le compte de PHAM Thien Nien mentionnant le prix de vente de 650 000 €,

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 1 allée des Lys à GAILLARD pour un prix total de SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (650 000 €)

...

➤ **08.05 du 7 janvier 2008**

**Signature d'un bail de location d'un logement à usage d'habitation avec M. CORANI**

**CONSIDERANT** la nécessité de signer un bail de location réglementant la jouissance du logement concédé à Monsieur CORANI Pierre,

Le Maire décide

**ARTICLE 1** – CONCÈDE à Monsieur CORANI Pierre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le logement communal situé 124, rue de Genève à Gaillard.

**ARTICLE 2** – DIT que le loyer mensuel dû par Monsieur CORANI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 sera d'un montant de 398,01 euros hors charges, révisable ou ajustable selon les conditions du contrat.

...

➤ **08.06 du 8 janvier 2008**

**Non préemption parcelle de terre, Vernaz d'en Haut, SARL ATHOS**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 14/12/2007 présentée par l'étude de Maîtres ANDRIER, BARRALIER et MOYNE-PICARD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de la SARL ATHOS mentionnant le prix de vente de 4 600 €,

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une parcelle de terre d'une superficie de 116 m<sup>2</sup> située Vernaz d'en haut à GAILLARD pour un prix total de QUATRE MILLE SIX CENTS EUROS (4 600 €)

...

➤ **08.07 du 9 janvier 2008**

**Tarif de la billetterie pour le spectacle de Didier GUSTIN le 26 février 2008**

VU le spectacle de Didier Gustin « En chair et en noce » qui est prévu à l'Espace Louis Simon le Mardi 26 février 2008,

**CONSIDERANT** qu'il convient de fixer les tarifs de la billetterie pour ce spectacle,

Le Maire décide

\* de fixer le tarif de la billetterie pour le spectacle de Didier Gustin « en Chair et en noce » qui est prévu à l'Espace Louis Simon le mardi 26 février 2008 comme suit :

- Prix : 20 euros : rangée A du n° 1 au n°67, rangée B du n° 71 au n° 84, rangée C du n° 74 au n° 87, rangée D du n° 71 au n° 82, rangée E du n° 70 au n° 82, rangée F du n° 71 au n° 82, rangée G du n° 70 au n° 83, rangée H du n° 72 au n° 85, rangée I du n° 73 au n° 85 rangée J du n° 1 au n° 67
- Prix : 30 euros : rangée B du n° 1 au n° 70, rangée C du n° 1 au n° 73, rangée D du n° 1 au n° 70, rangée E du n° 1 au n° 69, rangée F du n° 1 au n° 70, rangée G du n° 1 au n° 69, rangée H du n° 1 au n° 71, rangée I du n° 1 au n° 72

...

➤ **08.08 du 14 janvier 2008**

**Signature d'un contrat de location d'un local à usage de garage avec M. THUILLIER**

**CONSIDERANT** la nécessité de signer un contrat de location réglementant la jouissance du local à usage de garage concédé à Monsieur THUILLIER Yves,

Le Maire décide

**ARTICLE 1** – CONCÈDE à Monsieur THUILLIER Yves à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le local à usage de garage, situé 33 rue de la Libération à Gaillard.

**ARTICLE 2** – DIT que le loyer mensuel dû par Monsieur THUILLIER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 sera d'un montant de 52 euros, révisable ou ajustable selon les conditions du contrat.

...

➤ **08.09 du 14 janvier 2008**

**Signature d'un contrat de location d'un local à usage de garage avec M. BARBIZET**

**CONSIDERANT** la nécessité de signer un contrat de location réglementant la jouissance du local à usage de garage concédé à Monsieur BARBIZET Michel,

Le Maire décide

**ARTICLE 1** – CONCÈDE à Monsieur BARBIZET Michel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le local à usage de garage, situé 2 rue de la Ville à Gaillard.

**ARTICLE 2** – DIT que le loyer annuel dû par Monsieur BARBIZET à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 sera d'un montant de 103 euros, révisable ou ajustable selon les conditions du contrat.

...

---

➤ **08.10 du 15 janvier 2008**

**Tarifs du séjour à Thônes (74), du 16 au 23 février 2008**

**VU** la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide

De fixer le tarif du séjour de Thônes du 16 au 23 février 2008 à 592,01 € par enfant,

...

---

➤ **08.11 du 16 janvier 2008**

**Signature d'un contrat de location d'un local à titre de résidence avec la SIGEM**

**CONSIDERANT** la nécessité de signer un contrat de location réglementant la jouissance du local à usage de résidence loué à la commune de Gaillard par la Société Immobilière de Gaillard d'Economie Mixte (S.I.G.E.M.),

Le Maire décide

**ARTICLE 1** – La S.I.G.E.M. loue à la commune de Gaillard un local de type studio sis 7 rue du Martinet (immeuble n° 14, 1<sup>er</sup> étage) à Gaillard, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2008.

**ARTICLE 2** – DIT que le loyer mensuel dû par la Commune sera d'un montant de 150,09 euros, charges comprises, révisable selon la réglementation en vigueur.

...

---

➤ **08.12 du 25 janvier 2008**

**Mise en sécurité d'un bâtiment situé 12, rue de Vallard, choix de l'entreprise**

**CONSIDERANT** que les travaux de mise en sécurité d'un bâtiment incendié, situé 12 rue de Vallard à GAILLARD, s'avèrent nécessaires et urgent, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

**VU** la seule offre proposée par une entreprise, sur cinq consultées à cet effet, cette dernière est retenue car elle possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier à l'Entreprise BARBAZ TP, dont le siège social est situé à VILLE LA GRAND (74100) – Z.I. – 21, rue de Deux Montagnes au Québec, les travaux de mise en sécurité d'un bâtiment incendié, situé 12 rue de Vallard à GAILLARD

**ARTICLE 3** : Le besoin sera défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 7 900.00 € H.T., soit 9 448.40 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008.

...

➤ **08.13 du 28 janvier 2008**

**Acquisition de fournitures de bureau pour les services municipaux, signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA n° 07-064, 4 lots)**

**CONSIDERANT** qu'après consultation avec procédure adaptée et publicité au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, les sociétés suivantes ont présenté les offres jugées économiquement les plus avantageuses pour la Commune au regard des critères de la consultation :

-Lot 1 : Sté Bureau Moderne France (B.M.F.), 8 rue des Bouvières, P.A.E. Les Glaisins, 74942 ANNECY-LE-VIEUX.

-Lot 2 : Sté S.E.D.I., 35 Chemin de St-Géniès, 30702 UZÈS.

-Lot 3 : Sté LIOGIER S.A.S, 15 Bd Paul Langevin, 38603 FONTAINE.

-Lot 4 : Sté FIDUCIAL BUREAUTIQUE, 29 rue de la Grange, 69337 LYON Cedex 9.

Le Maire décide

**ARTICLE 1** - DE SIGNER avec ces sociétés le marché à bons de commande correspondant, d'une durée de un an reconductible expressément par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

...

---

➤ **08.14 du 29 janvier 2008**

**Tarifs du séjour hiver à Abondance, secteur jeunes, du 16 au 23 février 2008**

**CONSIDERANT** les tarifs du séjour à Abondance du 16 au 23 février 2008

Le Maire décide

De fixer le tarif du séjour à Abondance du 16 au 23 février 2008 à 492,33 € par enfant,

...

---

➤ **08.15 du 29 janvier 2008**

**Jeunes Sapeurs Pompiers de Gaillard : prêt de véhicule, 2 février 2008**

**VU** la demande de prêt d'un véhicule émanant de l'association des JEUNES POMPIERS DE GAILLARD afin de se rendre à Alby-sur-Chéran le 2 février 2008,

Le Maire décide

**ARTICLE 1**: D'accepter le prêt d'un véhicule pour la journée du 2 février 2008 à l'association des JEUNES POMPIERS DE GAILLARD,

...

---

➤ **08.16 du 6 février 2008**

**Avenant à la décision 2007.209 : déménagement mobilier, matériel et fournitures (transfert provisoire des locaux Mairie), GARANTIE DEMECO (Assurance)**

**VU** la décision n° 2007-209 du 29 novembre 2007 confiant à la société FUMEX sise à PRINGY (74370) – 418, route des Vernes, le déménagement du mobilier, du matériel et des diverses fournitures du bâtiment Mairie dans le cadre du transfert provisoire des locaux de la mairie,

**VU** le devis contrat N° 13086 du 07 novembre 2007 indiquant uniquement les taux de la garantie DEMECO (en sus) pour le mobilier de bureau et pour le matériel informatique,

**ETANT DONNE** que cette garantie peut être chiffrée que lorsque la déclaration de valeur du mobilier et du matériel informatique a été listée et chiffrée par la Collectivité Territoriale et ce, lors du déménagement,

**VU** la proposition chiffrée pour la garantie DEMECO (Assurances) de la Société FUMEX, sise à PRINGY (74370) – 418, route des Vernes, qui a assuré le déménagement des locaux de la mairie,

Le Maire décide

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : De payer à la Société FUMEX, sise à PRINGY (74370) – 418 route des Vernes, la garantie DEMECO (Assurances) concernant le mobilier bureautique et le mobilier informatique.

**ARTICLE 2** : Le besoin sera défini dans le budget primitif. Le montant de la garantie DEMECO (Assurances) faisant l'objet d'un avenant s'élève à la somme totale de 389,74 € HT, soit : 466,13 € TTC, ce qui porte le montant total du marché à **9.539,74 € HT, soit : 11.409,53 € TTC, au lieu de** 9.150,00 € HT, soit : 10.943,40 € TTC (Le montant total de la garantie valeur étant de 62.550,00 €, soit 25.665 € x 0.80 % pour l'informatique et 36.885 € x 0.50 % pour le mobilier bureautique) ; cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2008.

...

➤ **08.17 du 7 février 2008**

**Mises aux normes de la peinture de sol de l'atelier mécanique, choix de l'entreprise**

**CONSIDERANT** que les travaux de mise en conformité de la peinture de sol de l'atelier mécanique au Centre Technique Municipal s'avèrent nécessaires et urgents, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie, **VU** les quatre offres proposées par les entreprises, sur neuf consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier à l'Entreprise NARGUET Philippe, domiciliée à PERRIGNIER (74550) les travaux de mise en conformité de la peinture de sol de l'atelier mécanique au Centre Technique Municipal,

**ARTICLE 3** : Le besoin sera défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 3 709.17 € H.T., soit 4 436.16 € T.T.C.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008.

...

➤ **08.18 du 8 février 2008**

**Signature d'un contrat de location d'un local à usage de dépôt avec M. PACCARD**

**CONSIDERANT** la nécessité de signer un contrat de location réglementant la jouissance du local à usage de dépôt concédé à Monsieur PACCARD Victor,

Le Maire décide

**ARTICLE 1 – CONCÈDE** à Monsieur PACCARD Victor à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le local à usage de dépôt, situé chemin de La Combe à Gaillard.

**ARTICLE 2 – DIT** que le loyer mensuel dû par Monsieur PACCARD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 sera d'un montant de 25,67 euros, révisable ou ajustable selon les conditions du contrat.

...

➤ **08.19 du 21 février 2008**

**Non préemption studio, 21 rue du lieutenant Genot, Consorts CALIGARA**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 19/01/2008 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à ANNEMASSE - Hte-Savoie - pour le compte des consorts CALIGARA mentionnant le prix de vente de 55 000 €.

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO, lot n° 241 d'une superficie de 25 m<sup>2</sup>
- CAVE, lot n° 96

situés 21 rue du Lieutenant Yvan Genot à GAILLARD

pour un prix total de CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55 000 €)

...

➤ **08.20 du 21 février 2008**

**Non préemption studio, 21 rue du lieutenant Genot, Monsieur BING Pascal**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 19/01/2008 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur BING Pascal mentionnant le prix de vente de 45 000 €.

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO, lot n° 453 d'une superficie de 28.31 m<sup>2</sup>
- CAVE, lot n° 344

situés 21 rue du Lieutenant Yvan Genot à GAILLARD

pour un prix total de QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45 000 €)

...

➤ **08.21 du 21 février 2008**

**Non préemption parcelle, 54 rue de Vernaz, Consorts TROPEL**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 01/02/2008 présentée par l'étude de Maîtres ANDRIER – BARRALIER et MOYNE-PICARD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts TROPEL mentionnant le prix de vente de 14 000 €,

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une parcelle en voie d'accès d'une superficie de 171 m<sup>2</sup> située au 54 rue de Vernaz à GAILLARD

pour un prix total de QUATORZE MILLE EUROS (14 000 €)

...

---

➤ **08.22 du 21 février 2008**

**Non préemption studio, 1 allée de la Bédière, Madame MASNOU Viviane**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 05/02/2008 présentée par l'étude de Maîtres FAVRE & VERDONNET située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Madame MASNOU Viviane mentionnant le prix de vente de 49 500€.

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO, lot n° 1047 d'une superficie de 26.32 m<sup>2</sup>
- CAVE : lot n° 949

situés 1 allée de la Bédière à GAILLARD

pour un prix total de QUARANTE NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (49 500 €)

...

---

➤ **08.23 du 21 février 2008**

**Signature d'un contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation à titre précaire et révocable avec Madame LUCAS Caroline**

**CONSIDERANT** la nécessité de signer un contrat avec Madame LUCAS Caroline réglementant la jouissance du logement mis à disposition à titre précaire et révocable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008,

Le Maire décide

**ARTICLE 1** – MET À DISPOSITION de Madame LUCAS Caroline à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008, le logement communal 4B de type F3 situé 7, rue du Châtelet à Gaillard.

**ARTICLE 2** – DIT que le loyer mensuel dû par Madame LUCAS à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008 sera d'un montant de 276,24 euros hors charges, révisable ou ajustable selon les conditions du contrat.

...

---

➤ **08.24 du 22 février 2008**

**Signature d'un contrat de location d'un local à titre de résidence avec la SIGEM**

**CONSIDERANT** la nécessité de signer un nouveau contrat de location prenant en compte cette modification, d'un commun accord avec la S.I.G.E.M.,

Le Maire décide

**ARTICLE 1** – La S.I.G.E.M. loue à la commune de Gaillard un local de type studio sis 7 rue du Martinet (immeuble n° 14, 1<sup>er</sup> étage) à Gaillard, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.

**ARTICLE 2** – DIT que le loyer mensuel dû par la Commune sera d'un montant de 150,09 euros, charges comprises, révisable selon les conditions du contrat.

...

➤ **08.25 du 28 février 2008**

**Tarifs de la billetterie pour le spectacle des Tréteaux de France « George Dandin » de Molière du mardi 29 avril 2008 à l'Espace Louis Simon**

VU le spectacle des Tréteaux de France « George DANDIN » de Molière qui est prévu à l'Espace Louis Simon, CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de la billetterie pour ce spectacle,

Le Maire décide

de fixer le tarif de la billetterie pour le spectacle des Tréteaux de France « George DANDIN » de Molière qui est prévu à l'Espace Louis Simon le mardi 29 avril 2008 comme suit :

Prix : 10 euros : rangée A du n° 1 au n°117, rangée F du n° 1 au n° 117

Prix : 20 euros : rangée B du n° 1 au n° 82, rangée C du n° 1 au n° 83, rangée D du n° 1 au n° 87, rangée E du n° 1 au n° 78.

...

➤ **08.26 du 4 mars 2008**

**Non préemption maison, 5 rue de Souville, Consorts BEAULIEU**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 20/02/2008 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à Annemasse - Hte-Savoie - pour le compte des consorts BEAULIEU mentionnant le prix de vente de 291 000 €,

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison sis 5 rue de Souville à GAILLARD

pour un prix total de DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE EUROS (291 000 €) auquel prix il y a lieu d'ajouter la commission d'agencer à charge de l'acquéreur à hauteur de 14 000 €.

...

➤ **08.27 du 4 mars 2008**

**Avenant n° 1 à la décision 07.211, travaux de génie civil (construction d'un réseau pour fibre optique 2<sup>ème</sup> tranche)**

**VU** la décision n° 2007-211 du 05 décembre 2007 confiant à l'entreprise SATP sise à GAILLARD (74240) – Z.A. La Bachère, les travaux de génie civil pour la construction d'un réseau pour fibre optique (2<sup>ème</sup> tranche) à GAILLARD,

**CONSIDERANT** que des travaux supplémentaires se sont révélés nécessaires au cours du chantier,

**VU** la proposition chiffrée de l'entreprise SATP, sise à GAILLARD (74240) – ZA La Bachère,

Le Maire décide

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : De confier à la l'entreprise SATP, sise à GAILLARD (74240) – ZA La Bachère, les travaux supplémentaires s'élevant à la somme de 3.038,75 € HT, soit : 3.634,35 € TTC

**ARTICLE 2 :** de signer avec cette entreprise, l'avenant n° 1 au marché de travaux pour une somme en plus value de 3.038,75€ HT, soit 3.634,35 € TTC (+ 4,50% du marché initial) ce qui porte le montant du marché à la somme de 70.562,20 € HT, soit : 84.392,40 € TTC ;

...

➤ **08.28 du 14 mars 2008**

**Vérification de conformité des jeux d'enfants, choix d'un bureau de contrôle**

**CONSIDERANT** que la vérification de conformité des jeux d'enfants de la Commune s'avère nécessaire, une consultation a été lancée en vue du choix d'un bureau de contrôle susceptible de réaliser cette vérification, sur une durée de trois ans, par des courriers envoyés aux bureaux de contrôle correspondants recensés en Mairie,

**VU** les trois offres présentées par les bureaux de contrôle consultés à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> – II du Code des

Marchés Publics ; le bureau de contrôle retenu possède toutes les qualités et références exigées pour mener à bien cette mission,

Le Maire décide

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier au Bureau de Contrôle SAGA LAB, domicilié à ANNONAY (07103) – « le Stephenson » - Domaines de la Gare – Boîte Postale 84, la mission de vérification de conformité des jeux d'enfants de la Commune, pour une période de trois ans,

**ARTICLE 3** : Le besoin sera défini dans le budget. Le montant forfaitaire annuel de cette mission de contrôle s'élève à la somme de 447.00 € HT, soit 534.61 € TTC et sera prélevé sur les crédits inscrits aux budgets primitifs 2008, 2009 et 2010, à l'article 611,

...

➤ **08.29 du 14 mars 2008**

**Vérification de conformité des équipements sportifs, choix d'un bureau de contrôle**

**CONSIDERANT** que la vérification de conformité des équipements sportifs de la Commune s'avère nécessaire, une consultation a été lancée en vue du choix d'un bureau de contrôle susceptible de réaliser cette vérification, sur une durée de trois ans, par des courriers envoyés aux bureaux de contrôle correspondants recensés en Mairie,

**VU** les quatre offres présentées par les bureaux de contrôle consultés à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> – II du Code des Marchés Publics ; le bureau de contrôle retenu possède toutes les qualités et références exigées pour mener à bien cette mission,

Le Maire décide

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier au Bureau de Contrôle SAGA LAB, domicilié à ANNONAY (07103) – « le Stephenson » - Domaines de la Gare – Boîte Postale 84, la mission de vérification de conformité des équipements sportifs de la Commune, pour une période de trois ans,

**ARTICLE 3** : Le besoin sera défini dans le budget. Le montant forfaitaire annuel de cette mission de contrôle s'élève à la somme de 508.00 € HT, soit 607.57 € TTC et sera prélevé sur les crédits inscrits aux budgets primitifs 2008, 2009 et 2010, à l'article 611,

...

➤ **08.30 du 17 mars 2008**

**Tarifs du séjour secteur jeunes à Samoëns, du 12 au 15 avril 2008**

**VU** la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide

De fixer le tarif du séjour de Samoëns du 12 au 15 avril 2008 à 190,70 € par enfant,

...

➤ **08.31 du 17 mars 2008**

**Tarifs du séjour secteur jeunes à Samoëns, du 16 au 19 avril 2008**

**VU** la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide

De fixer le tarif du séjour de Samoëns du 16 au 19 avril 2008 à 188,80 € par enfant,

...

➤ **08.32 du 17 mars 2008**

**Tarifs du séjour secteur enfants à Samoëns, du 21 au 25 avril 2008**

**VU** la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide

De fixer le tarif du séjour de Samoëns du 21 au 25 avril 2008 à 183,07 € par enfant,

...

➤ **08.33 du 17 mars 2008**

**Tarifs du séjour secteur enfants à Reyvroz (74), du 14 au 18 avril 2008**

**VU** la délibération n° 2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux,

Le Maire décide

De fixer le tarif du séjour de Reyvroz du 14 au 18 avril 2008 à 261,75 € par enfant,

...

➤ **08.34 du 19 mars 2008**

**Estimation du patrimoine communal, choix d'un bureau d'expertises**

**CONSIDERANT** que l'estimation du patrimoine communal de la Ville de GAILLARD est nécessaire afin que celui-ci soit assuré dans les meilleures conditions, une consultation a été lancée en vue du choix d'un bureau d'expertises susceptible de réaliser une étude,

**VU** la proposition du Cabinet d'expertises GALTIER, sis à ECULLY (69132) – 42, chemin du Moulin Carron – B.P. 179,

Le Maire décide

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : De confier au Cabinet d'expertises GALTIER, sis à ECULLY (69132) – 42, chemin du Moulin Carron – B.P. 179, la réalisation de l'estimation du patrimoine communal de la Ville de GAILLARD ;

**ARTICLE 3** : Le montant des honoraires s'élève à la somme de 2.000,00 € HT, soit : 2.392,00 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008.

...

---

➤ **08.35 du 28 mars 2008**

**Non préemption maison, 12 rue Maryse Bastié, Consorts GUERRAZ**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 12/03/2008 présentée par l'étude de Maître Thierry CAILLAUD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts GUERRAZ mentionnant le prix de vente de 350 000 €,

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située 12 rue Maryse Bastié à GAILLARD

pour un prix total de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350 000 €).

...